



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

**DELIBERATION N° 06/03**

|                       |    |   |
|-----------------------|----|---|
| Nombre de conseillers |    | <b>L'an deux mille vingt trois<br/>le 22 juin à 19 heures</b>   |
| en exercice :         | 29 | le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-ZACHARIE</b>   |
| présents :            | 20 | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire<br>sous la présidence de M. <b>COULOMB Jean-Jacques, Maire</b>  |
| votants :             | 27 | Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 juin 2023  |
| pour :                | 27 | <b>PRESENTS :</b>   |
| contre :              | 0  | Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,<br>DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, TABONE Paul,<br>MERLO Raymond, PRATI Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN<br>Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, BOTTERO Emilie, BAYLE<br>Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ<br>Serge. |
| abstention :          | 0  |   |

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. SOMA Jacques donne procuration à M. FABRE Claude.  
Mme MARCHAND Charlène donne procuration à M. MARTIN Gilles.  
Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.  
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à M. POLLUS Alfred.  
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme ROYER Carole.  
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. DEGIOANNI Jean-Marie.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. FILLAT Éric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
SERVICE URBANISME**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 332-8 et L332-14  
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,  
Vu le budget de la collectivité,  
Vu le tableau des effectifs existant,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet pour satisfaire au besoin du service urbanisme et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi d'adjoint administratif.

**Considérant** que pour les besoins de continuité du service des agents contractuels peuvent être recrutés afin faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

.../...

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

28/06/2023

Berger  
Levrault

ID : 083-218301208-20230622-DÉLIB0603-DE

**Considérant** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités territoriales peuvent recruter, en application de l'article L332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel de droit public, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** :

De créer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint administratif de la catégorie C, afin d'assurer les fonctions d'agent instructeur du service urbanisme.

**Article 2** :

De se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article précité. L'agent recruté devra justifier d'une expérience minimale de 2 ans en urbanisme ou d'une formation professionnelle dans ce domaine. Le niveau de rémunération sera défini en référence au grade d'adjoint administratif du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon.

**Article 3** :

De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023, Chapitre 012.

**Article 4** :

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure de recrutement et à modifier le tableau des effectifs.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour Copie Conforme

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**Le Secrétaire**

**Claude FABRE**